

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-161

Séance du 6 juin 2025

Date de convocation :
26 Mai 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Représentés : 1
Votants : 9
Exprimés : 9
Votes Pour : 9
Vote Contre : 0

Le 6 juin 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Bouillon, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Absents : Mr Broussolle (a donné pouvoir à Isabelle Monédière)

Lucille Bénesteau a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Institution de la taxe locale sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles L.2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal de la TLPE.

L'enseigne Mondial Relay, est assujetti à la taxe locale sur la publicité extérieure au vu de l'emplacement de son locker situé au Proxi.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-6 à L.2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17.

Vu le décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure

Vu l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE FIXER les tarifs à :

Enseignes		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
24,80 €	49,70 €	99,50 €	24,80 €	49,70 €	74,40 €	147,50 €

De ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs
Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

